



A – les principes constitutifs de l'habitat groupé :

Solidarités :

- ✓ Favoriser l'entraide, les rencontres et les échanges au quotidien tout en respectant la vie privée, l'espace et l'identité de chacun.

Ecologie :

- ✓ Limiter autant que faire se peut, notre empreinte écologique collective dans le choix des matériaux et techniques de construction. C'est à dire, que les choix seront aussi évalués en fonction des coûts de réalisation.

Social :

- ✓ Encourager la mixité sociale, culturelle et générationnelle lorsqu'elle se présente.

Economie :

- ✓ Refuser la spéculation immobilière, le droit au logement est un droit humain fondamental, il ne doit pas être soumis aux lois du marché.

Education :

- ✓ Favoriser l'épanouissement des enfants en leur permettant d'éprouver et de développer la sociabilité, la solidarité, le dialogue aussi bien dans les loisirs que dans la participation à la gestion collective des lieux.

Spiritualité :

- ✓ Respecter la liberté de conscience et de croyance des habitants, dans un esprit de stricte laïcité.

B – Construire ensemble, comment ? Quelques questions à se poser sur le montage juridique et financier :

- ✓ Recourir à des emprunts individuels
- ✓ Faciliter la valorisation et la transmission du patrimoine
- ✓ Pouvoir garantir une prise de décision collective
- ✓ Pouvoir contrôler les entrées /sorties (logique de cooptation dans le choix de ses futurs voisins).
- ✓ La propriété des logements est portée par une société civile (SCI/SCI d'attribution). Chaque ménage cherche son financement de façon indépendante et occupe son logement en jouissance (sans payer de loyer mais toutes les familles doivent payer les charges, l'entretien...). Il est possible d'opérer un contrôle limité sur les nouveaux arrivants.



Charte

Tintamare

C – le projet de construction :

- ✓ Privilégier la construction de bâtiments neufs de façon à pouvoir optimiser les choix de construction écologique (maison bioclimatique...).

D – gestion du groupe et dynamique collective :

- ✓ Les décisions sont prises démocratiquement selon le principe d'une personne (ou un ménage) = 1 voix, indépendamment des apports financiers des uns et des autres, ensuite les décisions seront prises au consensus.
- ✓ La participation à la gestion collective (entretien des espaces collectifs, travaux, gestion administrative...) est obligatoire et égale pour tous, et la participation de chacun est encadrée par un règlement élaboré par le groupe.

E – solidarité et activités solidaires :

- ✓ Développer des projets collectifs bénévoles permettant l'implication de tous et la valorisation du lieu : potager, construction de bâtiments communs, rénovation...

E – relations avec l'extérieur :

- ✓ Ouvrir une partie des espaces communs (salle polyvalente...) aux associations et habitants du quartier/village permettant de participer concrètement à la vie démocratique et sociale de notre environnement proche.

G – écologie au quotidien :

- ✓ Favoriser les achats groupés et les choix de circuits de consommation courts.
- ✓ Prévenir la pollution des eaux, air, sols par interdiction dans l'habitat groupé de tous produits toxiques (produits d'entretien, engrais, peintures, pesticides...).

Nom : Prénom :

Date : / /20

Merci de précéder votre signature avec la mention « Lu et approuvée »

Signature :